



Metre mo, enfant à mon nom de jeune fille magré je sois mariée ??

Par **mimi**, le **28/05/2011** à **19:22**

Bonjour,

je suis mariée avec un francai et j'ai carte de séjour de 10, et je suis ici en france de puis 2006, j'ai une vie normale je travaille, et mena je suis encente de mo mari qui il parti seul de pui 5 mois, g plu de nouvelle de lui il vien pas me voir ni il me donne l'argant pour le bébé (j'ai 8 mois de grosses), avant qua en n'abite ensemble il me tape toul'jour, et moi j'ai jaimé porté plante ,par ce que j'ai trop peur de lui et ma familles il sont pas ici ils en bled, et sa fai 1 mois qui il venu il ma fai de meuness il ma dit il faut que tu fai le divorce si tu fai pas je tu fai l'amizare grav,et je vien prand le bébé qua je vu! et sa familles aussi ils me dit sa (sa mere elle ma dit je vien qua je vu voir l'enfant qua il va éni)magré mena je sui tout seul ya persone il maide , il sa fous de moi tous, je sai pas koi faire cette familles il sont dangé pour moi et mo bébé! et je sai pas si possible si je peu metre l'enfant a mo nom de jeun fille ou pas ?? par ce que il ma dit ka je vu partire chez mes parant ou bled il me l'esse pas et il me donne pas l'autorisation que je peu prand mo enfant avec moi, je sui perdu j'ai besoi de l'aide svpl! et plus vite

Par **mimi493**, le **28/05/2011** à **21:13**

L'enfant issu d'un couple marié porte le nom du mari sauf accord des parents.

Par **mimi**, le **28/05/2011** à **21:47**

et mes droit?? par ce que lui je le vois pas et il vu as l'anfant? si j'ai le metre a son nom il va venire il va le rande qua il vu ? moi je vu mes drois!!

Par **mimi493**, le **29/05/2011** à **09:43**

Merci de faire un effort de rédaction, c'est incompréhensible